



Le coffre-fort numérique

LE RGPD

Tout organisme public ou privé qui traite des données personnelles est tenu de respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour rappel, le RGPD est un règlement européen qui encadre le traitement et la circulation des données à caractère personnel.

Concrètement, ce règlement oblige les personnes qui traitent des données (nom, prénom, numéro de sécurité sociale, numéro de pièce d'identité, ...) à veiller à leur protection afin de renforcer les droits des personnes.

A ce titre, les employeurs doivent mettre en œuvre des procédures qui permettent la protection des données pour l'établissement des bulletins de paie de leurs salariés.

LES BULLETINS DE PAIE

Lors de l'émission du bulletin de paie, la CNIL considère que toutes les informations qui permettent d'identifier le salarié doivent être protégées par l'employeur au regard du RGPD (nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale)

Le RGPD concerne également toutes les informations relatives à la rémunération du salarié.

Afin de vous assurer d'être en conformité avec cette réglementation, vont être créés des coffres-forts électroniques :

- à votre destination
- et à celle de vos salariés

Ces espaces personnels et sécurisés vous permettront de pouvoir accéder aux bulletins de paie.

LA SOLUTION : LE COFFRE-FORT

LES SANCTIONS

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) veille au respect des dispositions du RGPD. En cas de non-respect, la CNIL peut émettre une sanction :

- Une demande de mesures correctrices pour se mettre en conformité
- Des sanctions administratives si les corrections n'ont pas été apportées
- Une amende résultant d'une infraction pénale (pour les situations de détournement de données) : la sanction peut s'élever à 300 000 €, assortie d'une peine de prison.

LES AUTRES ATOUTS DU COFFRE-FORT



Traçabilité des opérations réalisées



Accès sécurité pour l'employeur et le salarié



Accessible à tout moment



Valeur probatoire



Espace de stockage personnel